

AFDP Privilège¹

Montant minimal de versement initial	5 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00% maximum
Support unités de compte	1,50% maximum
Support Eurocroissance	1,00% maximum
Gestion pilotée	NA
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)	1,38%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,50%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	3,35%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,75%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)	2,46%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,52%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	2,04%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,82%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,24%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,02%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)	1,45%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,52%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,29%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,83%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	1,94%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,84%
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels ⁶	15% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,50%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,90% plancher à 30€/arbitrage si courrier
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.²= la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.⁶=Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.**Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris**

N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.